



## CHEF.FE DE LA BRIGADE TRANQUILITE DE NUIT

N° de poste : 1077\_PT

---

Famille(s) Métier : Police Municipale /  
sécurité publique

---

Direction Générale de rattachement :  
Cabinet

Direction : Police municipale

Service : service opérationnel

Unité : Brigade Tranquillité Nuit

Filière du poste : Police municipale

Cadre d'emplois du poste :  
Chefs de service de police municipale

Catégorie du poste : B

Temps de travail du poste : 100%

### La contribution, les enjeux portés par le poste au sein du service / de la collectivité :

- Chargé de l'encadrement de l'unité de tranquillité de nuit de la police municipale, il veille à l'application des pouvoirs de police du Maire, au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques sur la vie nocturne en conduisant l'action de sa brigade opérationnelle.
- Il contribue au sein de la direction e la Police Municipale à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville de Chambéry.
- Il inscrit les activités de son unité dans la doctrine d'emploi de la police municipale de Chambéry et dans le triptyque prévention/répression/solidarité. En ce sens, il veille à la prise en charge et la réduction des troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique en soirée et la nuit sur Chambéry, tout en portant une image positive de la Ville et en faisant respecter le cadre déontologique propre aux agents de police municipale

## Positionnement dans l'organigramme du service



### Missions et activités clefs : en référence au descriptif de la famille métier

1. Piloter et manager l'unité de tranquillité de nuit de la police municipale tout en intervenant avec son équipe sur le terrain
2. Contrôler et faire respecter le cadre légal et réglementaire assigné à la fonction
3. Mener une action préventive à l'intérieur de son périmètre d'intervention
4. Assurer la sécurité des personnes et des biens publics, la tranquillité, la salubrité et le bon ordre
5. Assurer une présence sur le terrain et surveiller les espaces, les bâtiments publics, espaces verts et jardins, abords des établissements scolaires
6. Porter assistance à la population
7. Informer, renseigner et orienter la population
8. Réaliser les activités liées au fonctionnement du service et les missions administratives
9. Veiller à la bonne tenue du poste de commandement et renseigner le logiciel applicsva

**Plus particulièrement, le chef de la brigade de tranquillité de nuit de la police municipale est chargé de conduire les missions suivantes:**

- Assurer la supervision et/ou la réalisation et le suivi de toutes les missions nocturnes de la police municipale : interventions, surveillance, proximité, contrôles, protection, prévention, et notamment gestion des divers troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique, gestion des stationnements interdits, gênants, dangereux, contrôle des fermetures tardives de commerces et des occupations illégales du domaine public (terrasses), signalement des stationnements abusifs, prise en compte et gestion des ivresses publiques manifestes, capture d'animaux, contrôles routiers, etc.)
- Assurer l'encadrement des agents de l'unité (durant les interventions, planning des effectifs, contrôle, accompagnement, promotion, sanction...)
- Veiller à tout moment à la sécurité physique et la sécurité juridique de ses agents et de son unité, aux bonnes conditions d'exercice des agents
- Participer à la sécurité des manifestations, cérémonies officielles et événements (en liaison avec le planning annuel)
- Activité judiciaire : assurer la lecture et le contrôle des rapports produits par les brigades ; produire des rapports le cas échéant
- Gérer les matériels de l'unité (notamment signalement de tout problème avec les véhicules, les radios, les PDA, l'armement et les munitions...)

- Assurer un lien étroit avec les équipes de jour de la police municipale et avec la police nationale en application de la convention de coordination.
- Piloter les ressources humaines au sein de son unité (congés, heures supplémentaires, formations demandes et départs, concours, arrêts maladie, mobilité, absences pour raisons syndicales, évaluation des agents de la brigade, actualisation de la fiche de poste, recrutements, assermentation, etc.). Le chef de l'unité doit adapter son management aux réalités de son équipe qu'il promeut dans une dynamique de professionnalisation
- Assurer une remontée de l'information/des difficultés et un rendu compte de qualité à sa hiérarchie police et administrative
- Contrôler la bonne application du cadre déontologique
- Produire des traitements statistiques ponctuels/annuels
- Assurer une veille juridique liée à la police municipale et plus particulièrement aux unités nocturnes
- Participer au travail de prospective / développement du service avec l'équipe et le directeur
- Participer aux réunions internes de la direction PSTP (réunions de services, plénières, groupes de travail) et CLSPD le cas échéant

## Coopérations attendues :

### Contrôle et respect du cadre légal

- effectuer auprès des partenaires les passages de relais nécessaires par exemple auprès de la police nationale, des autres services de la Ville, de Synchro'bus, de la SASSON ou des correspondants de nuit
- travailler en lien étroit avec le domaine public concernant les terrasses autorisées

### Prévention

- contribuer à des groupes de travail dans le cadre de la prévention
- participer à des campagnes de prévention routière avec la PN
- rappeler aux tiers le cadre d'intervention de l'unité et ses limites en termes juridique, technique et financier

### Sécurité

- renforcer l'action de la police nationale sur réquisition
- assister la PN sur des manifestations, notamment en facilitant la circulation ou en surveillant une zone

### Présence active sur le terrain

- prendre contact avec les établissements communaux et recueillir auprès d'eux des informations sur d'éventuels troubles à l'ordre public
- prendre contact avec les commerces et établissements de nuit pour identifier d'éventuelles difficultés

### Assistance à la population

- appeler les secours et donner les informations pertinentes pour préparer l'intervention
- contacter si besoin les structures hospitalières pour les personnes désorientées
- appeler la PN pour obtenir des renseignements

### Fonctionnement du service et administration

- coordonner et articuler ses interventions avec les partenaires de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
- transmettre à la PN les éléments pertinents pour suivi judiciaire éventuel

### Tenue du poste de commandement

- se renseigner auprès de la PN sur certains véhicules
- relayer les doléances ou signalements reçus vers les services compétents

**Résultats attendus :** L'ensemble des missions conduites poursuit les objectifs décrits dans le descriptif de la famille métier et dans la présente fiche de poste.

Le Chef de l'unité de tranquillité de nuit de la PM réussit à accompagner son équipe pour que les agents puissent atteindre les résultats attendus pour les différentes situations professionnelles correspondant aux activités clés du métier et spécifiques à l'unité.

Le poste et l'unité de tranquillité de nuit s'inscrivent correctement dans la dynamique de la direction PSTP et la mise en œuvre sur le territoire de la commune de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Ceci signifie que les missions exercées s'inscrivent dans un cadre collectif et poursuivent un objectif constant de professionnalisme et de stabilité fonctionnelle.

Le poste inscrit son action dans le respect du cadre déontologique et réglementaire, des devoirs du fonctionnaire, du règlement intérieur et de la charte des valeurs du service public de la Ville de Chambéry.

**Types d'initiative associées au poste, au regard des ressources à mobiliser et/ou des résultats attendus :**

- analyser et gérer avec son équipe une situation ou des événements imprévus sur la voie publique

**Les ressources à mobiliser en situation professionnelle,** avec la gradation suivante :  
 Niveau de base + : pratique occasionnelle, simple application  
 Niveau maîtrise ++ : pratique régulière et maîtrisée  
 Niveau expert +++

- **Connaissances spécifiques sur la collectivité et le champ d'action du service** *en termes de contenus :*

	base	maîtrise	expert
Elus, et référent sécurité	X		
Noms des rues, bâtiments administratifs et culturels, écoles...		X	
Points sensibles en termes de trouble à l'ordre public et à la tranquillité publique			X
Acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention la nuit		X	
Organisation des forces de sécurité		X	
Connaissance de la convention de coordination entre les forces de police		X	
Zones de stationnement et leurs règles		X	
Services internes et leurs rôles		X	

- **Connaissances professionnelles générales** *en termes de contenus* :

	base	maitrise	expert
Pouvoirs de police du Maire, cadre réglementaire		X	
GTPI (pratique et enseignement des gestes techniques professionnels d'intervention)			X
Code de déontologie / droits et obligations du fonctionnaire			X
Maniement d'armes de catégorie B		X	
Nouvelles réglementations issus de la veille juridique appliquée aux missions nocturnes		X	
Procédures radio, gestes de 1ers secours			X
bureautique		X	
Management		X	

- **Les savoir-faire** (*sous forme de verbes d'action*) :

- Les savoir-faire techniques et méthodologiques, y compris linguistiques :
  - adapter son action aux contradictions inhérentes au métier
  - contrôler l'application de la réglementation
  - constater une infraction et la qualifier
  - établir des PV d'infraction
  - prévenir, conseiller et dissuader des usagers
  - signaler un événement et transmettre les informations pertinentes aux services compétents
  - transmettre les informations par radio ou téléphone
  - respecter les procédures en vigueur, les consignes
  - maîtriser les GTPI et leur enseignement
  - maîtriser le maniement d'armes de catégorie B
  - adapter son action aux contradictions inhérentes au métier
  - rédiger des rapports, écrits professionnels, rendre compte
  - appliquer un raisonnement logique à une situation
  - assurer une veille juridique
  - savoir anticiper une situation à risques afin d'en diminuer voire maîtriser les composantes
  - assurer un reporting de qualité à sa hiérarchie police/administrative
  
- Les savoir-faire relationnels :
  - manager et accompagner son équipe en fonction des aléas du service et des événements se déroulant sur la Ville
  - travailler en équipe
  - garantir en tout instant la sécurité physique et la sécurité juridique de ses agents
  - établir une bonne distance émotionnelle avec un requérant
  - établir une relation de confiance avec ses agents, ses collègues ou un usager
  - conseiller un usager dans ses démarches
  - apaiser un climat tendu, agressif
  - reformuler une demande afin de s'assurer de sa compréhension
  - mutualiser les informations avec les collègues et les partenaires
  - mettre en œuvre une éthique professionnelle, personnelle et de discrétion professionnelle
  - respecter le code de déontologie
  - exprimer son point de vue sans l'imposer à son interlocuteur
  - faire preuve de disponibilité et de réactivité

### Les 4 attitudes professionnelles essentielles au poste :

- maîtrise de soi, prudence, pondération et capacité de distanciation
- leadership, autorité, réactivité, dynamisme intellectuel et physique
- grande rigueur dans la conduite des procédures et dans l'organisation
- respect, éthique (déontologie) et discernement

### Conditions et modalités d'exercice

- o **Niveau de régime indemnitaire :** Indemnité d'administration et technicité + indemnité spéciale de fonctions de PM en unité de tranquillité de nuit
- o **Autres primes :** Prime de fin d'année
- o **NBI :** 15 points (Police municipale dans les quartiers prioritaires)
- o **Localisation du poste :** 18, avenue des Ducs de Savoie - Chambéry
- o **Déplacements** (fréquence, lieu) : sur toute la Ville quotidiennement durant les missions
- o **Permis, habilitations et autres titres obligatoires :** assermentation par le Procureur de la République, agrément du Préfet ; permis VL/ moto, posséder l'agrément pour le port d'armes de catégorie B, D
- o **Conditions particulières relatives à la sécurité et la santé au travail :** station debout prolongée, travail à l'extérieur par tous temps
- o **Horaires de travail :** en semaine 18h00/3h15 du mardi au dimanche, par rotation (4 nuitées par semaine)
- o **Horaires spécifiques :** pour besoins de services : manifestations
- o **Port d'uniforme :** oui
- o **Port de vêtements de travail :** gilet pare-balles, gilet fluorescent, équipements spécifiques à l'unité de nuit
- o **Moyens mis à disposition :**  
Badge d'accès, armement de catégorie D (BPPL) Bâton de police à poignée latérale, (BPT) Bâton de police télescopique, générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène), et B (arme de poing, générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène d'une capacité supérieur à 100 ml, PIE à disposition de l'unité, matériels spécifiques d'intervention, radio individuelle géo localisable, éventuellement caméra piéton.

La fiche de poste est un document de référence qui est susceptible d'évoluer au regard de la priorisation des missions et des avancées technologiques, elle peut être revisitée afin de l'adapter aux besoins identifiés.

Elle est un élément d'appui de l'entretien annuel d'évaluation.